

L'an deux mil dix-sept, le SIX JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude AILLOT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaients présents : JC.AILLOT - GA.FLEURY - G.CLEMENSON – A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA – Adjoints - M.CHRETIEN - A.SCIACQUA-LERIDON – C.ORTIZ - PR. MARTIN - H.FAURE - L.CHAVANY - G.RATAJEZAK - P.RELING - T.VERMEILLE – M.CFOLIO - L.BUFFA - P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE - P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : L.BISCARRAT – Maire par JC.AILLOT / C.MAFFRE par GA.FLEURY / S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN
S.CAPPEAU-FREJABUE par A.DEL BASSO E.CRETIN-RAFFET par G.CLEMENSON / A.PERIN par H.FAURE / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

Secrétaire de séance : Laurence CHAVANY

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 10.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Laurence CHAVANY en qualité de secrétaire de séance.

Il est demandé d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des évènements de Londres, du Samedi 3 Juin 2017.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017 :

M. BELMONTET revient sur la page n°9 : « Je ne me souviens pas avoir répondu : " je préciserai la prochaine fois". »

M. AILLOT : « Nous vérifierons sur l'enregistrement. »

Après vérification de l'enregistrement il n'y a pas de correction à apporter sur le compte-rendu du 12 Avril 2017, page 9 sur les propos de M. BELMONTET.

Adopté à l'unanimité.

DECISION N°2017-D-002 - SOUSCRIPTION D'UN PRET DE 800 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE :

M. VERMEILLE : « l'emprunt est lié à quel projet ? »

M. AILLOT : « Il est lié aux travaux votés au budget. »

M. PANZA ajoute que l'emprunt voté en 2016 fait l'objet d'une décision d'emprunt de 800 000 € et d'une nouvelle décision à venir de 220 000 €.

DECISION N°2017-D-003 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LA COUR D'APPEL DE MARSEILLE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A M. THIERRY VERMEILLE ET DESIGNATIONS DU CABINET D'AVOCATS DRAI DE PARIS :

M. VERGER remercie M. VERMEILLE de faire dépenser de l'argent à la commune pour l'affaire du PLU.

M. VERMEILLE : « Je veux préserver Jonquières de ce qui était prévu, ce qui coûtera plus cher à la commune. »

M. VERGER : « C'est ton avis. »

DECISION N°2017-D-004 - SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES D'UN MONTANT DE 5 000 € HT AVEC M. BAUMGARTNER DE MEAUX (77) POUR LE CHOIX D'UN ASSISTANT A MAÎTRISE D'OUVRAGE CONCERNANT UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS :

M. BELMONTET : « On s'était opposé à cet organisme semi-public peu compétitif. »

M. AILLOT : « Ils ont fait un diagnostic précis et de qualité. En revanche, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ils sont plus chers que le privé. »

CCPRO - MODIFICATION DES STATUTS :

M. AILLOT donne lecture du texte de C. MAFFRE : « A la lecture des différents articles on peut avoir envie de voter les statuts.

Pour autant, parce que je siège au titre de conseillère communautaire, je m'abstiendrai de le faire, il s'agit purement de littérature.

Dans les faits, il n'existe aucun projet de territoire, pas de cohérence, pas d'écoute, des commissions de travail où la parole n'est pas entendue et des élus (pour ceux qui osent prendre la parole) malmenés.

Pour l'économie et l'emploi : Peut-on parler de développement économique ?

Avec un budget inférieur à 150 000 € ridiculement bas pour entreprendre une action concrète et efficace. Là encore pas de concertation et pas d'ambition pour l'ensemble du territoire.

En termes d'environnement : Pas de visibilité pour l'avenir, j'en veux pour exemple le devenir de Delta Déchets.

Et pour ce qui concerne le tourisme : un office de tourisme sans direction avec un intérêt essentiellement tourné vers Orange et Châteauneuf du Pape (je vous invite à consulter les sites) et des réunions de travail plus agressives que constructives.)

Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas les statuts. »

Adopté par 21 voix pour, 6 abstentions (C. MAFFRE – GA. FLEURY – G. RATAJEZAK – H. FAURE – L. CHAVANY – A. PERIN),

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Adopté à l'unanimité.

DENOMINATION DU ROND-POINT DE LA ROUTE DE CAUSANS « ROND-POINT DES ANCIENS COMBATTANTS » :

M. AILLOT complète en proposant que la Mairie paie la plaque (267 € - devis le plus avantageux) et que les Anciens Combattants s'occupent de la stèle.

L'inauguration est à venir.

M. VERGER : « Je ne suis pas contre. Mais nous souhaitons à l'occasion mettre en valeur M. Fernand VIALIS, instituteur qui a écrits ses souvenirs de la guerre 1914 / 1918. »

M. AILLOT : « Je vous propose de faire un courrier en Mairie dans ce sens. »

M. VERMEILLE demande si l'inauguration sera possible en septembre / octobre, date retenue par les Anciens Combattants.

M. AILLOT prendra contact avec M. COLOMB.

Adopté à l'unanimité.

SERVICES PERISCOLAIRES - REGLEMENT INTERIEUR :

M. AILLOT précise que cette délibération est susceptible d'être modifiée lors d'un prochain Conseil Municipal selon les directives gouvernementales et les aides relatives aux rythmes scolaires.

Mme DEL BASSO indique qu'il y a quelques modifications surtout pour les inscriptions à l'année.

Mme BUFFA regrette qu'il n'y ait pas la régie ouverte le mercredi pour les parents.

Adopté à l'unanimité.

SERVICES PERISCOLAIRES - TARIFS :

Mme DEL BASSO : « Comme je vous l'ai déjà indiqué, il y aura des inscriptions à l'année, il faudra remplir un dossier, pour bénéficier du prélèvement mensuel. Pour les frais de pénalité, il s'agit des enfants laissés sans préavis ou qui ne sont pas récupérés à la fin de l'heure. »

Mme DEL BASSO précise que des modifications pourront être apportées en fonction des décisions qui seront prises après les élections législatives.

M. AILLOT : « Je pense qu'à partir du moment où il sera donnée une certaine latitude aux Maires, afin de faire ce qu'ils veulent sur les rythmes scolaires, l'Etat va aussi se désengager sur les aides apportées jusqu'à présent. »

M. VERGER : « Quel était le montant de la participation de l'Etat ? »

M. AILLOT / Mme DEL BASSO : « la participation de l'Etat était de 59 000 €, ce qui n'est pas rien. »

Mme DEL BASSO : « Si l'on conserve la structure centre de loisirs périscolaire, on gardera l'aide de la CAF, l'aide étant de 0.53 cts d'euros par jour, par heure et par enfant, ce qui n'est pas rien, car cette année elle représentait 22 833 €. »

M. VERGER : « Quelles sont vos intentions par rapport à ça ? »

Mme DEL BASSO : « Il faudra voir si on reste sur une politique où on a mis en place une structure. »

M. AILLOT indique qu'à partir du moment où l'Etat se désengage, la commune ne peut pas absorber les frais incombant aux rythmes scolaires, d'autant plus que les taxes d'habitation devraient être elles aussi supprimées dans les années à venir. Il regrette que le service public soit impacté et ne puisse plus être rendu comme auparavant.

Mme DEL BASSO précise que si le centre de loisirs périscolaire est conservé, l'aide de la CAF sera versée, dans le cas contraire elle sera perdue. Il reste à déterminer le maintien de la structure.

M. VERGER : « Est-ce qu'il sera possible de conserver le service avec le financement de la CAF ? »

Mme DEL BASSO : « Ça sera une décision politique, là je ne peux pas vous répondre. »

M. AILLOT : « Il faut absolument attendre que les textes sortent, là pour le moment on est dans le flou, je pense que d'ici la fin du mois de juin les textes sortiront et on saura où on ira. »

Mme DEL BASSO : « Quoiqu'il en soit ça sera de 16 h 30 à 18 h 15, on gardera un rythme d'accueil pour les enfants, comment ils seront intitulés ? Ça c'est autre chose. »

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2017 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES :

M. RATAJEZAK propose de refuser les chèques au camping pour éviter ces désagréments. Renseignements pris auprès du Trésor Public ; le chèque peut être refusé, mais il est admis en gestion publique de ne pas les refuser. Pour limiter les risques cependant un montant plafond peut être affiché.

Adopté à l'unanimité.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME - VALIDATION DU DOSSIER :

M. BELMONTET remarque qu'il n'y a pas assez de dépenses sur 2017 en comparaison des dépenses programmées sur les années suivantes

M. AILLOT répond que les études non inscrites sur ce tableau sont financées en 2017.

M. VERGER fait remarquer que la conformité est attendue pour 2015 et qu'il ne faut pas s'offusquer sur les montants annoncés car nous sommes en retard sur l'application de la loi.

M. PANZA craint que les normes changent d'ici 2022.

M. VERGER : « *La loi a pour avantage de prendre en compte le handicap dans la société. Le rôle premier des communes est aussi de prendre en compte ces gens.* »

M. AILLOT regrette néanmoins que les normes changent sans cesse en prenant pour exemple la Crèche.

M. VERMEILLE demande si l'on bénéficie d'une dérogation au stade.

M. QUESTA : « *Il y a quatre places au rez-de-chaussée des tribunes.* »

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. BELMONTET demande des informations sur le jumelage avec Avermes.

M. AILLOT répond qu'il s'agit d'un jumelage entre les associations des Anciens Combattants des deux communes, depuis 17 ans et que par ce fait un lien s'est créé entre les deux communes.

M. VERGER a été interpellé par les utilisateurs de la Via Venaisia au sujet de l'absence de toilettes.

Pour information les toilettes à proximité de la gare sont ouverts sur la période estivale.

M. VERMEILLE : « *Il n'y a pas de panneaux électoraux devant les bureaux de vote ?* »

M. AILLOT : « *Les emplacements ont été validés par la Préfecture.* »

M. AILLOT rappelle à ce titre les horaires d'ouvertures des bureaux électoraux.

M. AILLOT lève la séance à 20 h 10.

Fait à JONQUIERES le 17 Juillet 2017,

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude AILLOT

La secrétaire de séance,
Laurence CHAVANY